

Règlement intérieur Femmes Actives Mouv'

En intégrant Femmes Actives Mouv', je m'engage vis-à-vis de l'association à :

Donner une image valorisante de Femmes Actives Mouv' autour de moi.
Participer au développement de la notoriété de l'association FAM'
Faciliter l'intégration des nouvelles adhérent(e)s
Faire preuve de solidarité et coopérer avec les autres membres de l'association
Faire connaître et respecter les principes de la Charte éthique

Charte éthique FAM' : pour celles qui ont une activité professionnelle :

Dans mes contacts avec les prospects et les clients, je m'engage à :

Accepter seulement les missions qui entrent dans mon champ de compétence et que je suis capable d'assurer avec professionnalisme,
Exercer mon activité, en étant responsable et indépendant, dans le respect des valeurs et usages de ma profession
Faire preuve de rigueur et de savoir-faire dans tous mes actes professionnels
Veiller à établir le juste rapport qualité-prix de ma prestation
Me donner les moyens de mener avec pertinence les différentes phases de ma prestation
Assumer, outre ma responsabilité personnelle, celle des co-traitants et collaborateurs
Pratiquer mon métier en tenant compte des contraintes socio-économiques, des besoins des clients et des objectifs à atteindre
Appliquer la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de mes missions,
Connaître et respecter la législation en vigueur

Et le cas échéant, je prends mes responsabilités pour :

Refuser les missions pour lesquelles il m'est impossible de respecter les principes de la Charte éthique de FAM'. M'efforcer à rechercher une solution en cas de différend avec un client. L'association décline toute responsabilité et ne sera pas engagée dans quelque conflit que ce soit entre un client et son fournisseur.

Cohésion sociale

Si je ne tiens pas compte de deux remarques faites à mon égard, par le conseil d'administration, concernant mon comportement ou mon travail, je recevrai un courrier me demandant de quitter l'association, sans être remboursée des sommes investies dans les différents outils auxquels je me serai abonnée. Et cela, pour respecter l'intégrité et l'investissement des autres adhérentes, du conseil d'administration et de l'association, dans notre développement et pour la notoriété de Femmes Actives Mouv'.

L'adhésion est prise pour une année complète :

Je ne serai pas remboursée de mon adhésion, à quelque moment que ce soit de l'année et quelle que soit ma raison volontaire ou involontaire. La solution proposée, par l'association, de payer en plusieurs fois, ne déroge pas à cette règle. Si j'arrête mon activité et que je ne peux plus en faire la promotion, je préviens au plus vite l'association de supprimer ma Page professionnelle dans l'Annuaire internet, si j'en ai une.

J'engage ma responsabilité au sein de l'association :

J'ai bien pris connaissance de la Charte éthique et, en adhérant à Femmes Actives Mouv', je m'engage à respecter les textes qui la constituent.

Exemplaire à conserver